



FAITS SAILLANTS SUR LE RAPPORT FINANCIER 2020

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2020 présentent des revenus de fonctionnement de 1 623 627 \$ et des dépenses de fonctionnement qui ont été de l'ordre de 1 553 747 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales tel que l'amortissement, le remboursement de la dette et les affectations, la Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 79 333 \$, ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 558 108 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2020 ont été audités et présentés par la firme Hébert Marsolais inc. L'auditeur indépendant a émis l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2020

Tous se souviendront de l'année 2020 comme étant l'année de la pandémie. Au cours de cette année-là, les investissements ont été moins marqués mais tout aussi importants. La Municipalité a complété la transformation de l'église en bureau municipal au coût de près de 2,2 millions \$. Ces bureaux abritent

également la *Régie d'aqueduc Richelieu centre* et la *Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue*.

L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2020, la dette à long terme de la municipalité était de 2 097 958 \$ en diminution de 311 360 \$ par rapport au 1^{er} janvier précédent et dont la charge est répartie de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - À la charge de l'ensemble des contribuables : | 1 391 286 \$ |
| - À la charge d'une partie des contribuables : | 416 693 \$ |
| - À la charge du gouvernement du Québec : | 138 379 \$ |
| - Excédent accumulé affecté au remboursement : | 151 600 \$ |

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2020 démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Je remercie tous les membres du conseil municipal et tous les employés de la municipalité pour leur collaboration.

Le maire,



Stéphane Bernier

Rapport présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Louis tenue à huis clos le 7 juin 2021.